



HARMONIE MUTUELLE ACTIVE SON DIVIDENDE ÉCO-SANTÉ ET REVERSERA 40 MILLIONS D'EUROS A SES ADHÉRENTS PARTICULIERS DÈS JUIN 2025

Paris, le 13/05/2025 – *Quelques semaines après avoir présenté des résultats financiers solides pour 2024, Harmonie Mutuelle, leader de la santé en France et entreprise mutualiste à mission, active son « dividende Éco-santé ». Ce mécanisme inédit permettra de redistribuer, sous 2 ans, 84 millions d'euros à ses adhérents et entreprises clientes. Dès juin 2025, 40 millions d'euros seront versés directement aux adhérents particuliers éligibles. Cette initiative concrète et innovante illustre l'engagement de redistribution de la mutuelle en faveur d'une santé durable et accessible.*

UN PREMIER VERSEMENT DIRECT DÈS JUIN 2025 POUR LES ADHÉRENTS PARTICULIERS

Dès juin 2025, **40 millions d'euros** seront directement versés aux adhérents particuliers éligibles sous la forme d'un virement bancaire d'un montant de **44€** par titulaire de contrat.

Concrètement, plus d'1,2 million de personnes protégées bénéficieront de ce premier versement, **soit 100% des adhérents particuliers¹, ayant au moins 2 ans d'ancienneté au 1^{er} février 2025, et titulaires d'un contrat en complémentaire santé, assuré et géré directement par Harmonie Mutuelle.** Les adhérents concernés par le dispositif seront prochainement contactés par la mutuelle.

La 2^{ème} phase consistera en la redistribution **de 44 millions d'euros aux adhérents et entreprises clientes².** Les modalités précises de cette 2^{ème} phase seront spécifiques et définies par le Conseil d'Administration d'Harmonie Mutuelle.

UN ENGAGEMENT FORT POUR UNE SANTÉ ACCESSIBLE ET DURABLE

« *Le dividende Éco-santé est l'expression concrète de notre singularité : nous n'avons pas d'actionnaire à rémunérer et sommes entièrement tournés vers l'intérêt de nos adhérents. Nous sommes fiers d'être, aujourd'hui, le premier et le seul assureur français à garantir un taux de redistribution minimum en santé, établi à 80%. En activant pour la première fois notre mécanisme de redistribution sous la forme d'un dividende Éco-santé, nous réaffirmons notre engagement pour une protection sociale juste et transparente et pour une santé accessible et durable.* » **explique Catherine Touvrey, directrice générale d'Harmonie Mutuelle.**

UN CERCLE VERTUEUX AU SERVICE DE L'ÉCO-SANTÉ

Le dividende Éco-santé s'inscrit dans le cadre du mouvement initié par Harmonie Mutuelle en novembre 2024, **l'Éco-santé**, qui vise à donner à chacun les moyens d'agir plus tôt, plus vite et autrement sur sa santé.

¹ Parmi les adhérents particuliers figurent des familles, des célibataires (jeunes ou retraités), des entrepreneurs non-salariés, à jour de leurs cotisations lors du versement.

² Les contrats collectifs ayant un fonctionnement différent des contrats individuels relevant, dans certains cas, d'une relation de gré à gré avec les entreprises ou d'échanges au niveau de la branche professionnelle, dans d'autres cas.

Ce mouvement s'attache à **favoriser une santé accessible et durable**, en sensibilisant notamment aux bienfaits des comportements vertueux sur la santé. En effet, en adoptant des réflexes de prévention plus réguliers et une consommation des soins plus responsable, **chaque adhérent agit sur sa santé tout en contribuant à générer des résultats positifs qu'Harmonie Mutuelle s'engage à redistribuer grâce au dividende Éco-santé**, créant ainsi un **cercle vertueux**.

Avec plusieurs formats de redistribution possibles, dont **l'accès à des soins et des services en santé sans frais**, ce dividende participe par ailleurs à rendre la santé plus accessible et incarne pleinement le mouvement de l'Éco-santé.



À PROPOS D'HARMONIE MUTUELLE

1^{ère} mutuelle santé de France, membre fondateur du Groupe VYV, et entreprise mutualiste à mission depuis 2021, Harmonie Mutuelle protège près de 5 millions de personnes et garantit son engagement de redistribution : l'engagement 80/20 et le dividende Éco-santé. Elle propose un modèle d'accompagnement intégré, fondé sur trois piliers stratégiques – la prévention, la santé, la prévoyance – et sur la multi-protection de ses adhérents et entreprises clientes (épargne-retraite, assurance vie, etc.). Cette approche globale lui permet d'offrir une couverture complète à chaque étape de leur vie. Partenaire privilégié des entreprises et branches professionnelles, elle accompagne plus de 100 000 entreprises et 165 000 entrepreneurs dans la protection et le développement de leur capital humain.

Son ancrage territorial fort, soutenu par un collectif de 7 000 collaborateurs et élus, ainsi que par un réseau de près de 200 agences locales, lui permet d'agir concrètement au plus près des besoins. Pour répondre aux nouveaux enjeux de protection sociale, Harmonie Mutuelle affirme que seul le pouvoir du collectif peut apporter des réponses efficaces notamment pour lutter contre les fractures sociales et territoriales.

Au-delà de son rôle d'assureur, Harmonie Mutuelle se distingue par un modèle singulier alliant performance économique et impact sociétal. La mutuelle s'engage ainsi à donner à chacun les moyens d'agir plus tôt, plus vite et autrement sur sa santé à travers un mouvement collectif et pionnier : l'Éco-santé. Premier acteur hors équipementier à faire bouger les Français, elle promeut également les bienfaits de l'activité physique sur la santé, mentale et physique, à travers plus de 500 événements sportifs organisés, chaque année, sur l'ensemble du territoire.

Harmonie Mutuelle, *Avançons collectif*

[Harmoniemituelle.fr](https://www.harmoniemituelle.fr)



À PROPOS DU GROUPE VYV

Le Groupe VYV, pour une santé accessible à tous

Premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, le Groupe VYV agit pour rendre la santé accessible à tous. Parce qu'il considère la santé comme un tout, il intervient au travers de ses trois métiers (assurances & retraite, soins & accompagnement, logement) sur la majorité des facteurs qui impactent la santé.

Son réseau d'agences et d'établissements, déployé sur l'ensemble du territoire, lui permet d'être au plus près des besoins des employeurs publics et privés, de protéger 10,5 millions de personnes, en accompagner et soigner 6 millions, et en loger près de 400 000. Fortes de l'action de leurs 10 000 élus locaux et militants dans leurs territoires, et de leurs 46 000 collaborateurs, les mutuelles et entités du Groupe VYV s'engagent à favoriser, dans toutes leurs solutions, la co-construction et le dialogue avec leurs publics, l'accessibilité pour toutes et tous, l'ancrage local et l'éco-responsabilité.



GRUPE
vyv
Pour une santé
accessible à tous

www.groupe-vyv.fr



CONTACTS PRESSE

Thomas Marko & Associés

Vincent Rocenovic vincent.r@tmarkoagency.com 06 95 33 79 11

Mathieu Massimi mathieu.m@tmarkoagency.com 06 12 55 17 07

